



Erref. kodea: LAF-107-874

Izenburua: Gutuneria: IBARRONDO, Pierre.
[Ikus gainera: 103-397]

Paris, le 31 décembre 1962.

Cher Monsieur Dassance,

J'ai participé au Conseil d'Administration du CNDICR, hier, et présenté vos excuses et celles du Dr Labéguerie.

Avant de vous rendre compte de la séance, et parce qu'il l'expliquera en partie, je voudrais faire un bref historique de ce qui l'a précédé. Le 7 novembre, Robert Lafont, que l'on peut considérer comme le directeur de conscience de Delfau, et une cheville ouvrière du CN, m'écrivait pour me dire son intention de parler avec moi de la possibilité de revoir notre action; il me parlait notamment d'aide possible du fait de l'arrivée à Paris d'un Occitan de valeur. Dans ma réponse du 18, je lui ai exprimé sans fard mon manque d'enthousiasme pour la façon dont le CN marchait -ou, pour mieux dire, ne marchait pas; pour l'absence de concours matériel dont je souffrais malgré mes doléances; pour le défaut total d'avocats enregistrés, malgré mes demandes réitérées, auprès des Conseils de l'Enseignement. Lafont m'annonce alors qu'il viendra à Paris en fin d'année, et pas les mains vides.

Suit sa lettre du 12 décembre, dans laquelle il me fait part d'une entrevue éclair avec Bayou, député SFIO, excellent défenseur de nos thèses. Il en résultait le projet d'une proposition de loi "aggravant" les articles de la précédente proposition Bayou, à présenter par l'opposition, et destinée "à normaliser, hors du facultatif, l'enseignement de nos langues jusqu'en troisième inclus". Robert Lafont m'invitait à lui donner mon sentiment sur l'affaire par retour du courrier. Labéguerie, présumé être de la majorité, était prévu pour présenter, après, une autre proposition.

Je lui ai répondu dès le soir de la réception: le texte de ma lettre, dont je vous joins copie, vous éclairera sur les objections que j'ai formulées, objections que j'ai été conduit à réitérer devant le CA du Conseil National, hier. Mon sentiment est qu'une proposition de loi n'a aucune chance de figurer sur un ordre du jour de l'AN, parce que inconstitutionnelle - comme on nous l'a déjà signalé précédemment; que l'ennemi n'est pas surtout, tant s'en faut, le gouvernement, mais l'administration - et que c'est donc un problème d'information des Conseils de l'Enseignement, et de pression politique sur le gouvernement. Comment espérer que cette pression puisse être payante, si l'opposition semble être l'"inventeur" d'une cause sacrée, voire démagogique, et que la majorité en conçoive du dépit! Dès lors, il faut, comme nous l'avons admis avant, marcher tous

...

ensemble". Prendre du recul, je veux bien, mais à condition que ce soit pour repartir dans la bonne direction. Demander "le maximum", je veux bien, si cela doit avoir un effet spectaculaire, et renforcer la pression que nous voulons exercer sur les pouvoirs publics, mais en se disant qu'il sera utile, en dernière analyse, de négocier un compromis qui n'aille pas moins loin, en toute hypothèse, que le projet de compromis n° III4- avec les pouvoirs publics.

Sur tous les points, Robert Lafont a cherché à l'emporter, devant une assemblée où il n'y avait pas, en dehors des votes, que des membres du bureau du CNDICR. Sur tous, nous nous sommes opposés, mais avons fait des concessions que le compte-rendu de Delfau, qui a joué un rôle conciliateur, éclairera. Je pense que l'accord se résume comme suit: la proposition Bayou sera présentée en même temps que Labéguerie, sans doute, et d'autre part un UNR, présentera un autre projet; puis suivra la constitution d'un inter-groupe parlementaire réunissant tout l'éventail politique, d'accord pour faire avancer la loi Deixonne. Je pense qu'UNR et Bayou devraient se rencontrer avant déposition de leur proposition de loi, et que nous, Conseil National, nous devons, pour être plus assurés de la réussite, faire abstraction, dans toute la mesure où elles sont un empêchement ou un frein, de ce qui pourrait être considéré à tort ou à raison comme manoeuvres politiques.

La question Naert et Association internationale en faveur des langues minoritaires a été ensuite débattue. Comme elle était moins difficile, je laisse le soin au procès-verbal prochain de Delfau de vous en entretenir.

Yves Person, qui prépare une thèse de doctorat, me secondera désormais; ce Breton est sympathique et très dynamique; la question de l'aide matérielle sera peut-être aussi résolue.

Espérons donc...mais espérons en nous!

Et je retourne à mon travail administratif, que j'ai emporté pour meubler le "pont" du Nouvel An, car hélas, au Ministère des Rapatriés, où je dirige depuis quelque temps le Bureau du Reclassement des non-salariés, j'ai encore plus d'occupation encore que naguère et le besoin d'avoir ou une aide sérieuse ou des successeurs au CNDICR.

Croyez, cher Monsieur Dassance, à mes sentiments les meilleurs.

Copie à transmettre, si vous voulez bien, à MM. le chanoine P. Lafitte, Dr Labéguerie et Sauveur Narbaitz.

avec mes meilleurs vœux de Nouvel An.

Zure, bihotzez.

Bihotzez

W.)

var